

POLITIQUE OTM-R DE L'UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE CONCERNANT LE RECRUTEMENT DE SES CHERCHEURS ¹

Dans le contexte de l'Espace européen de la recherche, la Commission européenne a élaboré des principes directeurs visant à établir une stratégie pour le recrutement des chercheurs, comme stipulé dans la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite européen pour leur recrutement.

La "Stratégie RH pour les chercheurs" accompagne les Etablissements d'enseignement Supérieur et de Recherche, les institutions de recherche et les organismes de financement dans l'intégration de la Charte et du Code au sein de leurs politiques et pratiques. La Commission européenne attribue le titre de "HR Excellence Award in Research" aux structures qui s'engagent à aligner leurs politiques de ressources humaines sur les principes de la Charte, en se basant sur un plan d'action et une stratégie RH sur mesure.

Pour assurer l'excellence de la recherche et assurer l'avenir de l'université, il est essentiel d'avoir un recrutement de qualité et des conditions de travail appropriées. S'engager dans le cadre européen de la recherche nécessite un processus de recrutement qui soit à la fois ouvert, transparent et rigoureux pour chaque candidat.

En juillet 2023, l'Université de Rouen Normandie (URN) a soumis sa candidature à la Commission Européenne (CE) et a obtenu le labelHRS4R.

Dans ce contexte, l'URN a intégré les différents points de contrôle obligatoires, dont la liste a été établie par la Commission Européenne (checklist OTM_R - 23 items). Elle a également mené une analyse des pratiques de l'université en matière de ressources humaines, en lien avec cette liste et les principes de la Charte et du Code. Cette analyse a révélé des axes d'amélioration concernant les processus de recrutement et de sélection, ainsi que sur les conditions de travail. Lors de son conseil d'administration du 8 juillet 2022, l'URN a adopté un premier plan d'action pluriannuel pour la période 2023-2027.

Les fondements de la politique OTM_R s'articulent autour d'un recrutement qui se veut ouvert, transparent et fondé sur le mérite. Les procédures liées aux ressources humaines ont été examinées et ré-évaluées par l'établissement, en étroite collaboration avec les services concernés (Direction des Ressources Humaines, Direction de la Recherche et de la Valorisation) et en engageant l'ensemble de la communauté universitaire afin de définir un plan d'action.

¹ Sens européen du terme

Les axes principaux du plan d'action sont :

- La révision des procédures de recrutement des personnels (chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, personnels de soutien à la recherche) et l'amélioration de leur accessibilité selon les principes précités en produisant notamment des guides et procédures à destination des recruteurs et des candidats, spécifiques au recrutement (procédures allant de la définition du profil de l'emploi, les modalités de candidature, les compétences recherchées, jusqu'à la validation du recrutement).
- L'actualisation ou la rédaction des guides propres à l'URN concernant l'accueil des chercheurs et la vie à l'université, notamment les chercheurs étrangers.
- Les publications des emplois sur tous les sites nécessaires (ministériels, spécialisés) notamment la plateforme européenne Euraxess, en français et en anglais.

Cette politique OTM_R s'inscrit au sein d'une initiative plus vaste, la démarche HRS4R, qui repose sur les quatre piliers de la nouvelle Charte européenne du chercheur publiée en 2023 :

- **Pilier 1** : Éthique, intégrité, genre et science ouverte (précédemment Aspects professionnels et Éthique)
- **Pilier 2** : Évaluation, recrutement et progression professionnelle des chercheurs (anciennement Recrutement et sélection)
- **Pilier 3** : Conditions et méthodes de travail (auparavant Conditions de travail et sécurité sociale)
- **Pilier 4** : Carrières scientifiques et développement des talents (auparavant Formation à la recherche et développement de carrière)

Pour mettre en œuvre ces actions, l'URN réaffirme son engagement en faveur d'une gestion des ressources humaines en constante amélioration. Elle insiste également sur la simplification et la dématérialisation des processus, tout en veillant à respecter les législations française et européenne, en particulier la Charte européenne du chercheur.

HRS4R : Human resources strategy for researchers

URN : Université de Rouen Normandie

CE : Commission Européenne